Cinquante cinquième année. - N ° 209 A Lundi 25 et mardi 26 octobre 2021

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1255

50 – MANCHE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE COUTANCES

Ventes et cessions

807 958 665 RCS Coutances.
MANCHE HAUT DEBIT.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 1500000.00 EUR.
Adresse : 53, Avenue de la Pierre Vallée, Zone Artisanale de l'Estuaire, 50220 Poilley.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Pour la société absorbante: NOMOTECH Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros Siège social : 53, avenue de la Pierre Vallée, zone artisanale de l'Estuaire, à Poilley (50220) 450 186 259 RCS COUTANCES Pour la société absorbée: MANCHE HAUT DEBIT Société par actions simplifiée au capital de 1.500.000 euros Siège social : 53, avenue de la Pierre Vallée, zone artisanale de l'Estuaire, à Poilley (50220) 807 958 665 RCS COUTANCES L'évaluation de l'actif et du passif de chaque société participante dont la transmission à la société nouvelle ou absorbante est prévue : Actif : 5 449 379 euros Passif : 4 098 634 euros Soit un actif net transmis par la Société Absorbée de 1 350 745 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux dans chaque société participante : La Société Absorbante détenant à ce jour la totalité des 1.500.000 actions de la Société Absorbée et s'engageant à les conserver jusqu'à la Date de Réalisation, il ne sera pas établi de rapport d'échange des droits sociaux, du fait de l'impossibilité pour celle-ci de devenir propriétaire de ses propres actions. Lors la réalisation de la Fusion, la Société Absorbante renoncera à exercer ses droits en sa qualité d'associé de la Société Absorbée. La Fusion ne donnera lieu à aucune émission d'action nouvelle de la Société Absorbante, ni à aucune augmentation corrélative de son capital social. Le montant du boni de fusion sera de 1 350 745 euros Le montant prévu de la prime de fusion : néant (Fusion simplifiée) La date du projet commun de fusion : 20 Octobre 2021 Les date et lieu du dépôt au RCS au titre de chaque société participante: -Au titre de la Société Absorbée le 21/10/2021 au Tribunal de Commerce de Coutances -Au titre de la Société Absorbante le 21/10/2021 au Tribunal de Commerce de Coutances.